

Bourgs	Indice d'occupation (=A + A' = Cumul des angles des parcs < 10km)					Indice de densité					Angle de respiration					Synthèse
	> seuil de 120°	Angle en °	> seuil de 120°	Angle en °	Différence d'angle	> seuil de 0,1	Indice	> seuil de 0,1	Indice	Différence d'indice	< seuil de 160°	Angle en °	< seuil de 160°	Angle en °	Différence d'angle	Nombre de seuils dépassés supplémentaires
	SANS le projet	SANS le projet	AVEC le projet	AVEC le projet		SANS le projet	SANS le projet	AVEC le projet	AVEC le projet		SANS le projet	SANS le projet	AVEC le projet	AVEC le projet		
Hameau Harbe	Oui	163	Oui	185	22	Oui	0,25	Oui	0,25	0,00	Oui	63	Oui	63	0	0
Sains	Oui	130	Oui	133	3	Oui	0,15	Oui	0,18	0,03	Oui	81	Oui	81	0	0
Housset	Oui	181	Oui	189	8	Oui	0,23	Oui	0,24	0,02	Oui	51	Oui	51	0	0
le Hérie-la-Viéville	Oui	157	Oui	164	7	Oui	0,21	Oui	0,23	0,02	Oui	82	Oui	82	0	0
Chevennes	Oui	132	Oui	138	6	Oui	0,31	Oui	0,33	0,02	Oui	58	Oui	58	0	0
la Neuville-Housset	Oui	170	Oui	178	8	Oui	0,24	Oui	0,26	0,02	Oui	58	Oui	58	0	0
Faucouzy	Oui	185	Oui	185	0	Non	0,06	Non	0,09	0,03	Oui	51	Oui	51	0	0
Puisieux	Oui	128	Oui	137	9	Oui	0,23	Oui	0,26	0,02	Oui	71	Oui	71	0	0
Sons et Ronchères	Oui	126	Oui	136	10	Oui	0,37	Oui	0,38	0,01	Oui	122	Oui	122	0	0
Colonfay	Oui	131	Oui	134	3	Non	0,06	Non	0,06	0,00	Oui	90	Oui	90	0	0
Landifay-et-Bertaignemont	Oui	202	Oui	211	9	Oui	0,16	Oui	0,16	-0,01	Oui	46	Oui	46	0	0
Berlancourt	Oui	155	Oui	163	8	Oui	0,17	Oui	0,17	-0,01	Oui	51	Oui	51	0	0
Nécropole le Sourd	Oui	139	Oui	139	0	Oui	0,15	Oui	0,15	0,00	Oui	96	Oui	96	0	0
Lemé	Oui	123	Oui	124	1	Oui	0,17	Oui	0,17	0,00	Oui	124	Oui	124	0	0
Montceau-le-Neuf	Oui	193	Oui	193	0	Oui	0,12	Oui	0,12	0,00	Oui	51	Oui	51	0	0
le Sourd	Oui	140	Oui	140	0	Oui	0,15	Oui	0,15	0,00	Oui	101	Oui	101	0	0
Audigny	Oui	143	Oui	151	8	Oui	0,15	Oui	0,15	-0,01	Oui	83	Oui	83	0	0
Bois-les-Pargny	Non	103	Non	106	3	Oui	0,34	Oui	0,33	-0,01	Non	189	Non	189	0	0

Tableau 26. Résultats des calculs d'indices effets cumulés depuis des bourgs de plateau dans le périmètre rapproché - Prise en compte des parcs existants et accordés avec et sans le projet

Bourgs	Indice d'occupation (=A + A' = Cumul des angles des parcs < 10km)					Indice de densité					Angle de respiration					Synthèse
	> seuil de 120°	Angle en °	> seuil de 120°	Angle en °	Différence d'angle	> seuil de 0,1	Indice	> seuil de 0,1	Indice	Différence d'indice	< seuil de 160°	Angle en °	< seuil de 160°	Angle en °	Différence d'angle	Nombre de seuils dépassés supplémentaires
	SANS le projet	SANS le projet	AVEC le projet	AVEC le projet		SANS le projet	SANS le projet	AVEC le projet	AVEC le projet		SANS le projet	SANS le projet	AVEC le projet	AVEC le projet		
Hameau Harbe	Oui	174	Oui	196	22	Oui	0,29	Oui	0,28	-0,01	Oui	43	Oui	43	0	0
Sains	Oui	148	Oui	151	3	Oui	0,16	Oui	0,19	0,03	Oui	52	Oui	52	0	0
Housset	Oui	193	Oui	199	6	Oui	0,23	Oui	0,25	0,02	Oui	36	Oui	36	0	0
le Hérie-la-Viéville	Oui	209	Oui	216	7	Oui	0,20	Oui	0,22	0,02	Oui	57	Oui	57	0	0
Chevennes	Oui	143	Oui	149	6	Oui	0,35	Oui	0,37	0,02	Oui	58	Oui	58	0	0
la Neuville-Housset	Oui	186	Oui	192	6	Oui	0,24	Oui	0,26	0,02	Oui	58	Oui	58	0	0
Faucouzy	Oui	238	Oui	238	0	Non	0,09	Oui	0,11	0,02	Oui	43	Oui	43	0	1
Puisieux	Oui	176	Oui	185	9	Oui	0,25	Oui	0,26	0,01	Oui	58	Oui	58	0	0
Sons et Ronchères	Oui	194	Oui	200	6	Oui	0,28	Oui	0,30	0,02	Oui	78	Oui	78	0	0
Colonfay	Oui	189	Oui	192	3	Non	0,07	Non	0,07	0,00	Oui	90	Oui	90	0	0
Landifay-et-Bertaignemont	Oui	266	Oui	275	9	Oui	0,25	Oui	0,24	-0,01	Oui	26	Oui	23	3	0
Berlancourt	Oui	162	Oui	170	8	Oui	0,19	Oui	0,18	-0,01	Oui	51	Oui	51	0	0
Nécropole le Sourd	Oui	158	Oui	158	0	Oui	0,16	Oui	0,16	0,00	Oui	96	Oui	96	0	0
Lemé	Oui	136	Oui	137	1	Oui	0,19	Oui	0,19	0,00	Oui	113	Oui	113	0	0
Montceau-le-Neuf	Oui	268	Oui	268	0	Oui	0,15	Oui	0,15	0,00	Oui	34	Oui	34	0	0
le Sourd	Oui	151	Oui	151	0	Oui	0,17	Oui	0,17	0,00	Oui	101	Oui	101	0	0
Audigny	Oui	156	Oui	164	8	Oui	0,23	Oui	0,22	-0,01	Oui	72	Oui	72	0	0
Bois-les-Pargny	Oui	130	Oui	133	3	Oui	0,34	Oui	0,33	-0,01	Oui	122	Oui	122	0	0

Tableau 27. Résultats des calculs d'indices effets cumulés depuis des bourgs de plateau dans le périmètre rapproché - Prise en compte des parcs existants, accordés et en instruction avec et sans le projet

III.II. Analyse des vues et des impacts du projet dans le contexte paysager

2. Le projet dans le contexte paysager rapproché

b. Le projet à l'échelle du site

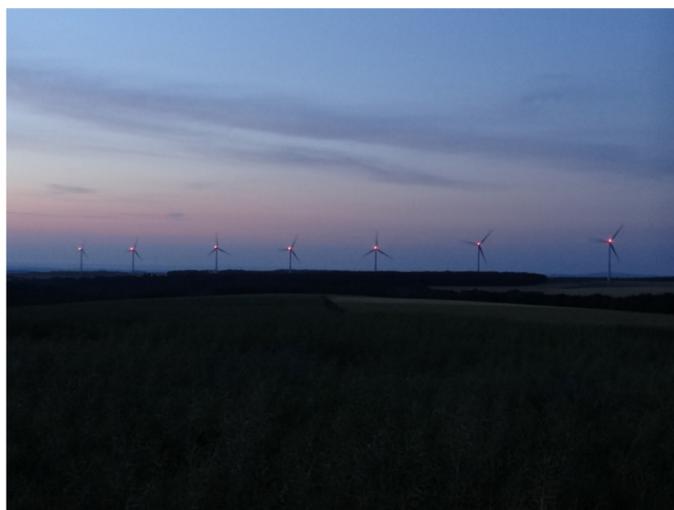


Fig. 20. Exemple de balisage de nuit (balisage à la nacelle)

Du fait de leur hauteur, les éoliennes peuvent constituer des obstacles à la navigation aérienne. Elles doivent donc être visibles et respecter les spécifications de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), fixées par l'arrêté d'avril 2022 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne (cf. détails dans l'étude d'impact globale).

Balisage du projet

Les **éoliennes du projet** ayant une **hauteur totale maximale de 180 m**, elles doivent être pourvues d'un **double balisage : l'un à la nacelle et l'un sur le mât à 45m**.

Le balisage diurne est assuré par des feux à éclats blancs de moyenne intensité de type A (feux à éclats blancs de 20 000 candelas).

Le balisage nocturne sur la nacelle sera assuré par des feux à éclats rouges de moyenne intensité de type B (feux à éclats rouges de 2 000 candelas) pour les éoliennes principales (E1, E2, E3, E5). Le balisage sera orienté vers le haut d'un angle de 4° par rapport à l'horizontale. Le balisage nocturne des éoliennes secondaires (E4) est constitué de feux spécifiques dits " feux sommitaux pour éoliennes secondaires " (feux à éclats rouges de 200 cd). Les éoliennes principales seront également équipées de feux d'obstacles de basse intensité de type B (rouges, fixes, 32 cd) installés sur le fût à environ 45 m du sol.

Le balisage diurne est assuré par des feux à éclats blancs tandis que le balisage de nuit par des feux à éclats rouges. Ces feux doivent assurer la visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts (360°).

Le balisage est synchronisé : les éclats se produisent tous au même moment (de jour comme de nuit). Le balisage des éoliennes du projet sera synchronisé avec celui des éoliennes des Ronchères.

Ce balisage nocturne peut être comparé à une pollution lumineuse (de nuit principalement), qui vient s'ajouter à l'ensemble des autres éclairages artificiels (urbanisation, trafic automobile, enseignes etc.) ainsi qu'au balisage des parcs éoliens déjà présents sur le territoire d'étude. Son impact est difficilement appréciable par anticipation, mais il sera d'autant plus perceptible que le secteur est dépourvu d'éclairage.

De jour, la perception lointaine des éoliennes sera atténuée par la distance et les conditions météorologiques tandis que de nuit, les flashes nocturnes seront visibles à des distances supérieures à 15 km. Ces flashes de nuit peuvent être considérés comme un élément de perturbation dans le paysage (points d'appel visuel). L'impact peut être fort pour l'habitat proche.

Impacts du balisage du projet

Concernant le projet éolien étudié, il s'ajoute au parc éolien existant des Ronchères. **Dans les vues dégagées comprenant déjà le parc des Ronchères, l'impact est faible.**

Dans le cas de **nouvelles vues induites par le projet** alors que le parc des Ronchères n'est pas visible, les **impacts sont forts à modérés depuis les habitations proches selon les filtres végétaux en premier plan et les vues sur les éoliennes principales ou secondaires.**

Il est précisé que l'orientation du balisage (sur le mât et sur la nacelle) ne contient aucun rayon lumineux descendant (pas de flash en direct dans les habitations).

Dans les vues dégagées sur le plateau à l'échelle du périmètre rapproché et éloigné, les feux de balisage des éoliennes principales du projet seront perceptibles dans l'ensemble formé par le projet et le parc des Ronchères, et avec les autres parcs éoliens. En s'éloignant, l'impact s'atténue.

Synthèse

Ainsi les impacts du balisage nocturne du projet sont globalement faibles et peuvent être forts localement en vue proche depuis les habitations dans un contexte à faible luminosité d'où le parc des Ronchères n'est pas visible.

III.II. Analyse des vues et des impacts du projet dans le contexte paysager

2. Le projet dans le contexte paysager rapproché

c. Le projet à l'échelle du site

Les impacts temporaires (phase travaux)

Les activités liées à la période de chantier et celles d'exploitation peuvent induire des modifications temporaires ou permanentes à l'échelle immédiate du site d'implantation. Celles-ci concernent particulièrement les structures connexes.

- Une base de vie sera installée pour les ouvriers seulement pour la période de chantier.
- Différents engins nécessaires au montage des éoliennes seront présents sur le site lors des travaux (grue...).

Ces aspects sont traités précisément dans l'étude d'impact générale. Les modifications temporaires les plus remarquables concerneront l'aménagement des aires de levage et des accès. Le paysage sera modifié par la présence du chantier (notamment les grues). Cependant ce chantier sera court dans le temps, et les perceptions concernent surtout le périmètre d'étude rapproché et immédiat.

En s'éloignant du site éolien, la perception des grues diminue fortement. Ainsi, compte tenu de la durée des travaux et de leur visibilité limitée dans l'espace, l'impact temporaire sur le paysage, le tourisme et le patrimoine est jugé **très faible**.



Fig. 21. Exemples de chantier de construction d'un parc éolien



Fig. 22. Exemple de piste d'accès et de plateforme d'un parc éolien

Fig. 23. Exemple d'un parc éolien avec son poste de livraison dans un paysage de grandes cultures

Les impacts permanents (durant l'exploitation du parc éolien)

La carte suivante localise les éoliennes, les postes de livraison et l'accès. Les détails techniques sont indiqués dans l'étude d'impact générale et les plans dans le document spécifique (pièce du dossier de demande d'autorisation).

L'impact des aménagements connexes est limité en comparaison avec les éoliennes, ces éléments ne sont **visibles qu'à l'échelle du site**. Les chemins et plateformes s'inscrivent dans le réseau de chemins agricoles existant sur le plateau qui présentent des caractéristiques similaires aux aménagements prévus.

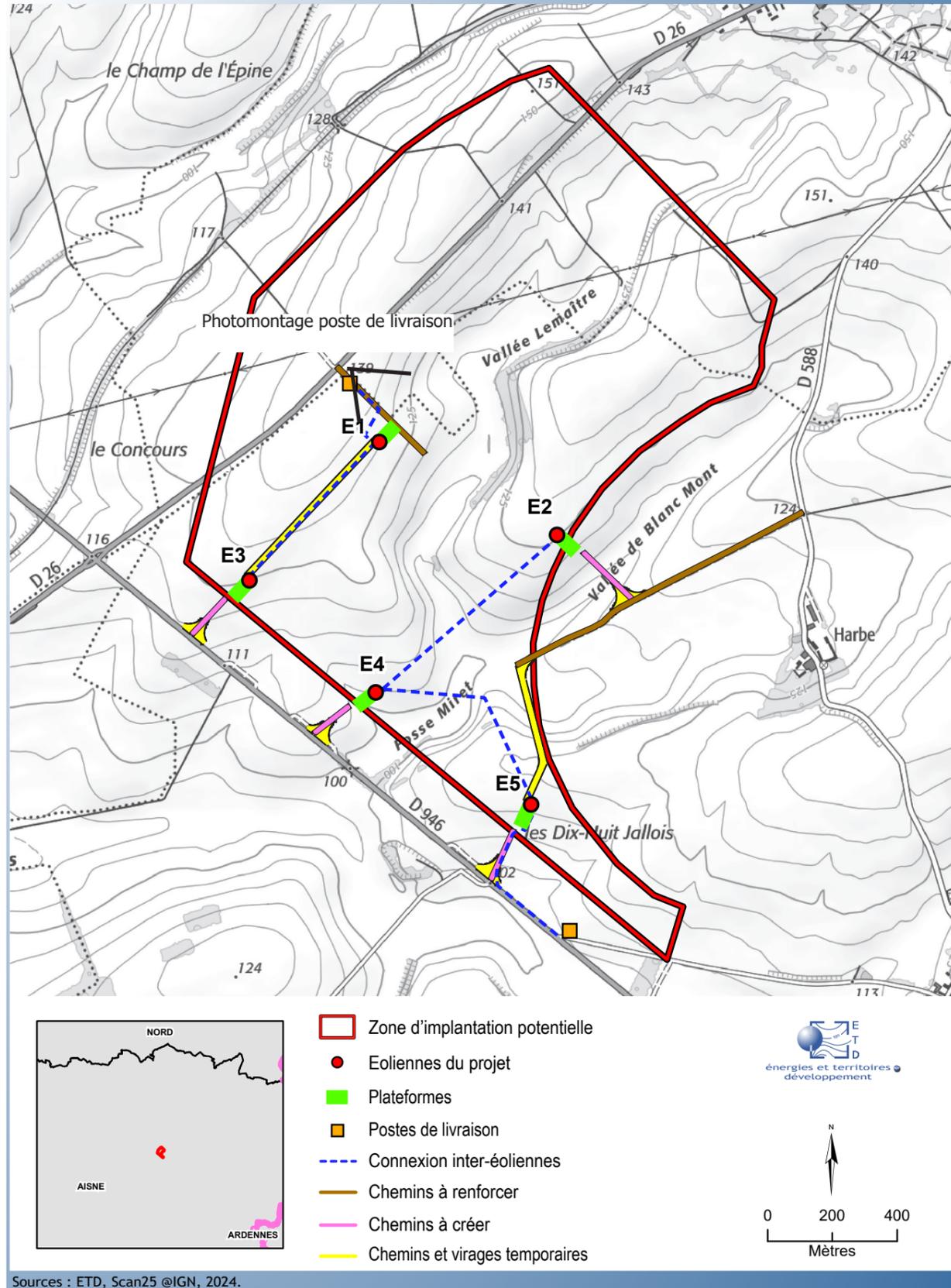
- La couleur des éoliennes sera blanc mat à gris clair pour satisfaire aux contraintes aéronautiques.
- L'accès aux éoliennes se fera par l'utilisation de deux chemins agricoles pour E1 et E2; et depuis la route RD946 pour E3, E4 et E5. Des chemins sont créés pour rattacher E2, E3, E4 et E5 au réseau existant. Les chemins existants seront renforcés. Tous les chemins d'accès, d'une largeur de 5 m, seront recouverts de grave compactée de couleur claire.
- Chaque éolienne dispose d'une **plateforme permanente**, de forme rectangulaire. Les éoliennes sont implantées dans des grandes parcelles (parcelles ouvertes de grandes cultures), avec la superficie de leur plateforme de dimensions inférieures à la superficie de la parcelle. Les plateformes seront **recouvertes de grave, identiques aux chemins d'accès**. Les matériaux extraits seront réutilisés, limitant ainsi la production de gravats à exporter et le transport de matériaux sur le site éolien. Les bases des éoliennes seront en béton et enterrées (fondations). Les plateformes seront visibles en perception immédiate dans les parcelles agricoles depuis la RD26 et la RD946.

- **Deux postes de livraison** sont prévus. Ils seront installés **en bordure de la route RD946 au sud de E5 et en bordure du chemin près de la RD26 au nord de E1**. Ils seront en bardage bois avec les portes et le toit de couleur gris vert (RAL 7009, cf. photomontage du poste près de E1 page suivante). Le raccordement des éoliennes à ces postes de livraison et des postes de livraison au poste source se fera par un réseau électrique enterré, ne générant pas d'effets visuels.

Synthèse

En conclusion, l'impact paysager des aménagements connexes est **faible (plateformes et éoliennes dans des parcelles ouvertes de grandes cultures, en recul des habitations)**. Les pistes et plateformes ainsi que les postes de livraison se découvriront en perception immédiate depuis les routes RD26 et RD946.

AMÉNAGEMENTS DU PROJET



Carte 94. Aménagements du projet

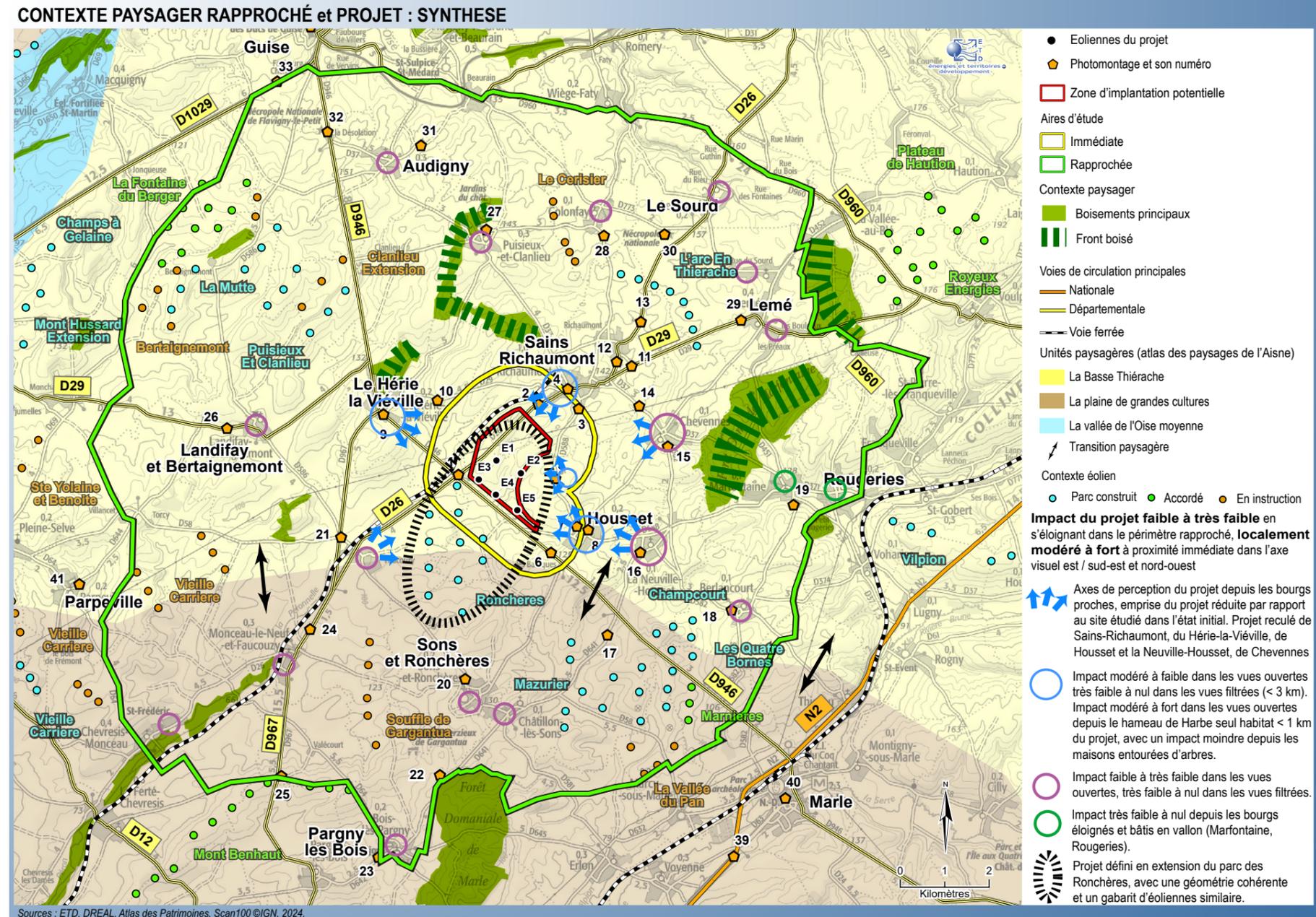


Fig. 24. Photomontage du poste de livraison près de E1, vue depuis la RD26

III.II. Analyse des vues et des impacts du projet dans le contexte paysager

2. Le projet dans le contexte paysager rapproché

Synthèse



Carte 95. Contexte paysager rapproché et projet : synthèse

Le projet s'inscrit dans le paysage agricole et éolien des grands plateaux entre Guise et Laon en extension du parc éolien existant des Ronchères avec un impact globalement faible à très faible dans le périmètre rapproché, localement fort à modéré à proximité immédiate dans l'axe visuel est / sud-est et nord-ouest (proximité du projet et augmentation de l'angle éolien tout en restant limité à 5 éoliennes). Depuis le hameau de Harbe, seul habitat à une distance de moins de 1 km du projet, l'impact est moindre depuis les maisons entourées d'arbres.

Les effets cumulés éoliens sont limités du fait du regroupement du projet avec le parc des Ronchères. Le projet ne modifie pas ou peu l'angle éolien dans les vues depuis le nord-est et le sud-ouest lorsqu'il est dans l'angle du parc des Ronchères. Il augmente cet angle dans les autres axes visuels cependant dans des valeurs < 10° sauf depuis le hameau de Harbe du fait de la proximité (environ 20°). Le projet est hors des angles de respiration depuis les bourgs proches et son regroupement avec le parc des Ronchères permet de densifier sans créer de nouveau parc.

La définition du projet a pris en compte les sensibilités paysagères et les recommandations définies dans l'état initial. Ainsi les impacts sont diminués depuis l'habitat proche par la localisation du projet dans le sud et l'ouest du site à proximité du parc éolien existant des Ronchères, en reprenant le principe de la géométrie en lignes parallèles et selon un gabarit d'éoliennes similaire (cohérence).

III.III. Analyse des vues et des impacts du projet depuis les sites patrimoniaux et touristiques

1. Les sites patrimoniaux et touristiques dans le périmètre éloigné

Les impacts visuels du parc éolien vis-à-vis des sites patrimoniaux et touristiques sont fonction de leur localisation et de leur contexte paysager. Les critères pris en compte pour l'évaluation des sensibilités dans l'état initial sont repris pour celle du degré d'impact (vue du parc éolien, distance, emprise, covisibilité).

L'analyse s'est appuyée sur la réalisation de **photomontages et la carte de ZIV du projet en complément des données de l'état initial**.

L'inventaire du patrimoine et des sites touristiques principaux sont superposés à la Zone d'Influence Visuelle du projet dans le périmètre éloigné sur les deux cartes pages suivantes. La Zone d'Influence Visuelle indique les vues possibles sur les éoliennes dans les secteurs colorés de la carte. Le calcul ne prenant pas en compte le bâti, les secteurs colorés dans les bourgs sont à nuancer, les bâtiments constituant un écran visuel (vues cadrées dans les rues, depuis les places...). S'ajoute aussi l'influence de la présence de la végétation autour et dans les bourgs (jardins, haies...).

Dans le périmètre éloigné en particulier, **la distance minimise les impacts visuels pouvant être observés**.

Les **monuments historiques et sites inscrits / classés du périmètre éloigné** sont **distants de plus de 8 km du projet**. Ils sont localisés principalement dans les vallées et dans les bourgs.

Les **sites** patrimoniaux et touristiques localisés **dans les zones non colorées de la ZIV** ne sont **pas concernés par des vues potentielles du projet, l'impact est nul**. Cela concerne notamment les sites localisés **dans les vallées du périmètre éloigné**. C'est le cas du bourg de **Guise** et de l'ancienne abbaye de Bohéries au nord, de celui de Ribemont à l'ouest dans la vallée de l'Oise, de Crécy-sur-Serre, Nouvion-et-Catillon dans la vallée de la Serre au sud, du château de Bosmont-sur-Serre dans la vallée de la Serre à l'est.

Le **photomontage 34** depuis le site patrimonial et touristique du **château de Guise**, à proximité de l'ancien donjon (monument historique) illustre les vues fermées en direction du projet y compris depuis ce point haut de Guise. Le panorama depuis le site du château est orienté vers l'est sur la ville de Guise. Le projet localisé à environ 10,5 km au sud n'est pas visible (**impact nul**). Il en est de même sur le **photomontage 38** depuis les **remparts de Vervins** (monument historique) dans la vallée du Vilpion à environ 16 km du projet.

Dans le cas de **lecture du projet depuis les sites en fond des vallées** qui sont éloignés du projet, le relief, la végétation et la distance limitent l'emprise visuelle du projet.

Le **photomontage 43** au sud de **Bosmont-sur-Serre** à proximité du monument historique de l'abri du Kaiser dans le fond de la vallée de la Serre rend compte des vues cloisonnées par la végétation. Le projet, à environ 14,5 km, n'est pas distinguable derrière les arbres, avec un impact négligeable à nul.

Depuis les vallées plus évasées et les hauts de versants, le projet se lit parfois en vue lointaine comme c'est le cas depuis les remparts de **Marle (photomontage 40)** dans la vallée de la Serre à l'est ou depuis **l'église d'Englancourt (photomontage 37)** dans la vallée de l'Oise au nord-est.

Sur le photomontage 40 depuis les remparts de Marle la vue vers l'ouest sur la vallée de la Serre est cadrée par le plateau avec l'ensemble des parcs éoliens de Champcourt, du Mazurier, des Quatre Bornes en vue proche à environ 3 km et d'autres parcs dans l'arrière-plan dont celui des Ronchères à environ 8 km. Le projet localisé à environ 9 km en arrière-plan de ces parcs proches de Marle est très peu visible (rotor de E2, autres éoliennes peu ou pas visibles masquées par le bois), avec un impact très faible à négligeable.

Sur le photomontage 37 depuis l'église d'Englancourt (monument historique) dans la Thiérache bocagère la vue sur la vallée de l'Oise est cadrée par le haut de versant au sud. Le projet se lit à environ 14,5 km en arrière-plan du parc de l'Arc en Thiérache, dans le même axe visuel que le parc des Ronchères avec un impact très faible.

D'autres **sites patrimoniaux et touristiques** localisés sur les **plateaux ou hauts de versants** des vallées sont **aussi visuellement isolés du projet** par le relief et la végétation sous l'influence de la distance (**impact nul, hors zones de ZIV**). C'est le cas par exemple du château de Bernoville au nord-ouest sur le plateau.

Pour les **autres sites** présents **dans les secteurs colorés de la carte de ZIV**, ils se situent principalement dans les bourgs. Leur découverte **au sein de la trame bâtie** ne présente **pas d'impact étant donné leur éloignement** (vues fermées par le bâti et la végétation des bourgs). C'est le cas dans le **centre-ville de Laon**, du pigeonnier de Marcy dans le bourg et le parc du château de Marcy, de l'église de Pleine-Selve et du château de Parpeville dans ces bourgs.

Le photomontage 41 à la sortie est du bourg de Parpeville illustre le rôle visuel de la végétation arborée présente autour du bourg. Le projet est en effet très peu distinguable (pales et rotors au travers des arbres), avec un impact négligeable à nul.

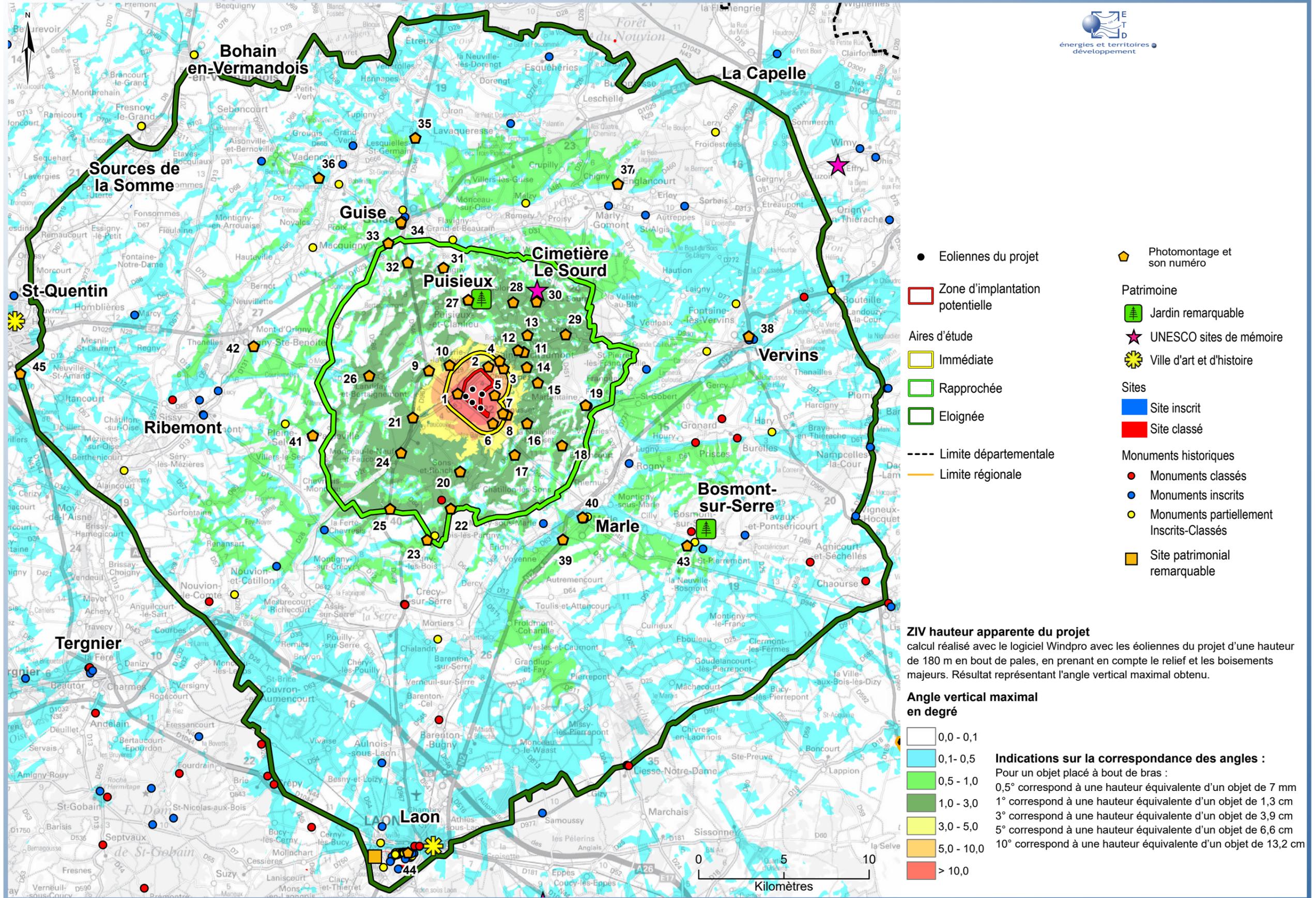
Depuis le **lieu reconnu** qu'est la **ville de Laon**, les **panoramas** sur le paysage lointain s'organisent **depuis les remparts** (site classé, Site Patrimonial Remarquable, nombreux monuments historiques).

Le **photomontage 44** illustre la vue panoramique vers le nord près de la cathédrale. Ce panorama se découpe en plusieurs plans, avec la ville, le paysage agricole et une ligne d'horizon occupée par le motif éolien dans sa quasi-totalité. Le **projet est compris dans cet ensemble éolien** au nord de Laon en vue très lointaine à **environ 26,5 km**. Il est regroupé avec le parc des Ronchères. **L'impact est très faible**. A ces distances la lecture des éoliennes est soumise aux conditions météorologiques. Ce photomontage présente l'impact maximal, les éoliennes de tous les parcs ayant été simulées.

Depuis les **axes de découverte** (sentiers de randonnée, véloroutes), les **vues du projet alternent avec des vues fermées** par les boisements, le relief et / ou le bâti (cf. carte de Zone d'Influence Visuelle du projet). Dans le fond de vallée de l'Oise au nord et à l'ouest, l'impact est nul (canal, véloroute...).

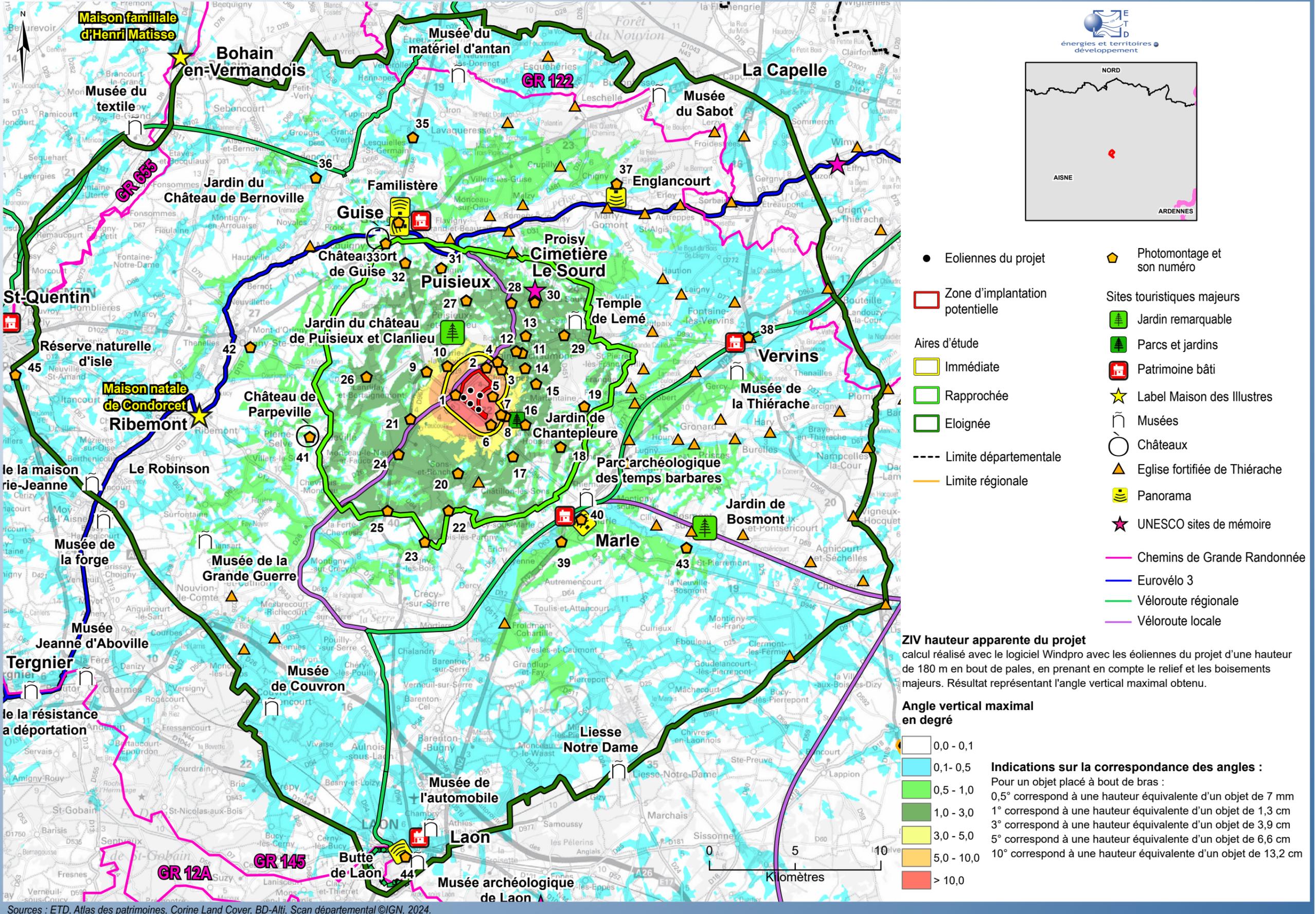
Les **impacts** seront donc **nuls** depuis les sites patrimoniaux et touristiques du périmètre éloigné, **faibles à négligeables dans le cas de lecture du projet** (projet en vue lointaine formant visuellement un seul parc avec le parc existant des Ronchères).

ZIV du projet en hauteur apparente, photomontages et patrimoine



Carte 96. ZIV du projet en hauteur apparente, photomontages et patrimoine

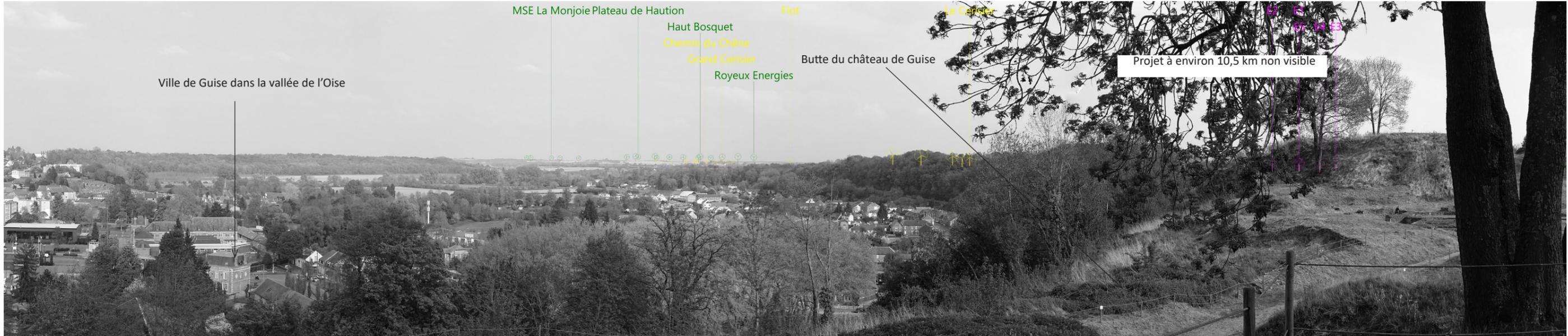
ZIV du projet en hauteur apparente, photomontages et tourisme



Carte 97. ZIV en hauteur apparente, photomontages et tourisme

Photomontage n°34 depuis le site du château de Guise

Vue panoramique avec les silhouettes du projet et des parcs éoliens visibles (parcs existants, accordés et en instruction) dans un angle de 120°



Photomontage n°38 depuis les remparts de Vervins

Vue panoramique avec les silhouettes du projet et des parcs éoliens visibles (parcs existants, accordés et en instruction) dans un angle de 120°



Photomontage n°40 depuis les remparts de Marle

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



Photomontage n°44 depuis les remparts de Laon

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



III.III. Analyse des vues et des impacts du projet depuis les sites patrimoniaux et touristiques

2. Les sites patrimoniaux et touristiques dans le périmètre rapproché

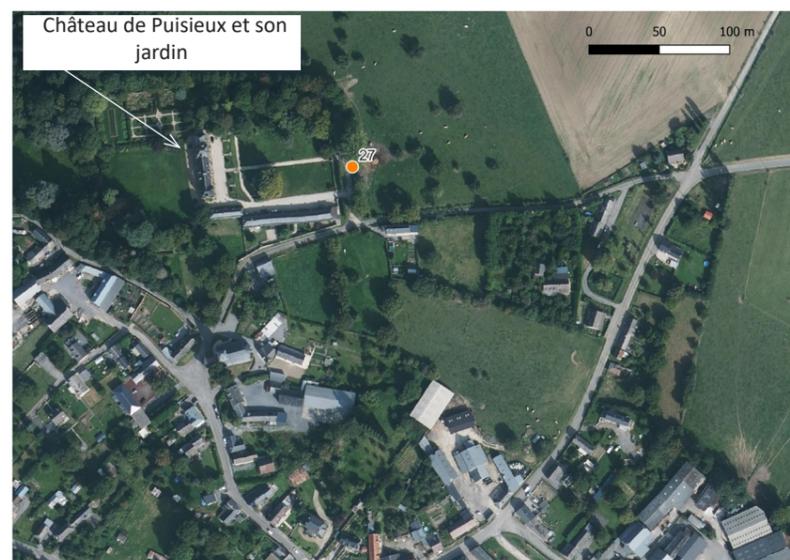
La carte page suivante localise les sites patrimoniaux et touristiques, le projet et les photomontages dans le périmètre rapproché.

Le **projet est éloigné de 5 km des monuments historiques** inventoriés dans le **périmètre rapproché**. Aucun site inscrit ou classé n'est présent dans ce périmètre. Le **cimetière militaire franco-allemand du Sourd**, site de mémoire de la Première Guerre Mondiale, est protégé en tant que monument historique et compte parmi les 139 sites du Bien **Unesco** «Sites funéraires et mémoriels de la première guerre mondiale. Front Ouest» répartis en France et en Belgique.

- Depuis le **château de Puisieux-et-Clanlieu** (monument historique inscrit) dont le **jardin** est labellisé «Jardin remarquable» et ouvert au public, **l'impact est nul**. Le **photomontage 27** réalisé depuis l'entrée du château illustre les vues fermées par la végétation en direction du projet (projet à **environ 5 km**, non visible).

- Depuis le **cimetière militaire du Sourd** isolé sur le plateau à **environ 6 km** au nord-est du projet, les vues sont ouvertes depuis les abords du cimetière. Elles sont plus filtrées depuis le cœur du cimetière par la présence d'arbres (cf. photographies dans l'état initial).

Le **photomontage 30** est réalisé en limite sud du cimetière qui est dans le dos de l'observateur afin d'illustrer ces vues ouvertes. Le plateau agricole est cadré par une ligne d'horizon dessinée par les bois et les grandes cultures. Le parc éolien existant de l'Arc en Thiérache se lit en vue immédiate à environ 1 km au sud. Les autres parcs éoliens sont plus éloignés et soulignent l'horizon de cette vue vers le sud : l'ensemble formé par les parcs de Puisieux-et-Clanlieu et de la Mutte à environ 7 km au nord-ouest avec d'autres parcs en arrière-plan, celui des Ronchères à environ 7,5 km à l'ouest avec d'autres parcs en arrière-plan (4 Jallois, Mont Benhaut...), et l'ensemble des parcs de Champcourt, Mazurier, Qautre bornes à environ 9 km au sud. **L'impact est très faible**. Le **projet est compris dans l'ensemble éolien localisé à l'ouest, regroupé avec le parc des Ronchères avec d'autres parcs au lointain, en arrière-plan du parc de l'Arc en Thiérache**.



Carte 98. Localisation du photomontage 27 à l'entrée du château de Puisieux



Carte 99. Localisation du photomontage 30 en limite sud du cimetière du Sourd

- Depuis le **menhir le «Verziau de Gargantua»** (monument historique classé, accès libre) à **environ 6 km** au sud et isolé sur le plateau en limite d'un bois, les vues vers le nord en direction du projet sont fermées par le boisement. **L'impact est nul**.

Le **photomontage 22** est réalisé sur le chemin de **randonnée locale au sud du menhir** de Gargantua. Le projet se lit dans la vue ouverte sur le plateau à environ 6 km. Il complète le parc existant des Ronchères présent au nord à environ 3,5 km, avec un **impact faible à très faible**.

- Depuis le **château de Bois-les-Pargny** à **environ 8 km** au sud du projet, sa localisation dans le bourg et la présence de végétation arborée induisent des vues fermées en direction du projet avec un **impact nul**.

- Depuis le **château de Marfontaine** (monument historique inscrit, fermé au public) bâti en haut de versant de la vallée du bourg de Marfontaine à **environ 6 km** à l'est du projet, l'emprise du projet est fortement atténuée par la distance, le relief et la présence de la forêt de Marfontaine. Le **photomontage 19** réalisé à l'entrée du château depuis l'espace public (château dans le dos de l'observateur) informe en effet de la lecture du projet en arrière-plan de la ligne d'horizon boisée cadrant la vue vers l'ouest, avec un **impact très faible** (projet peu visible : pales et portions de pales).

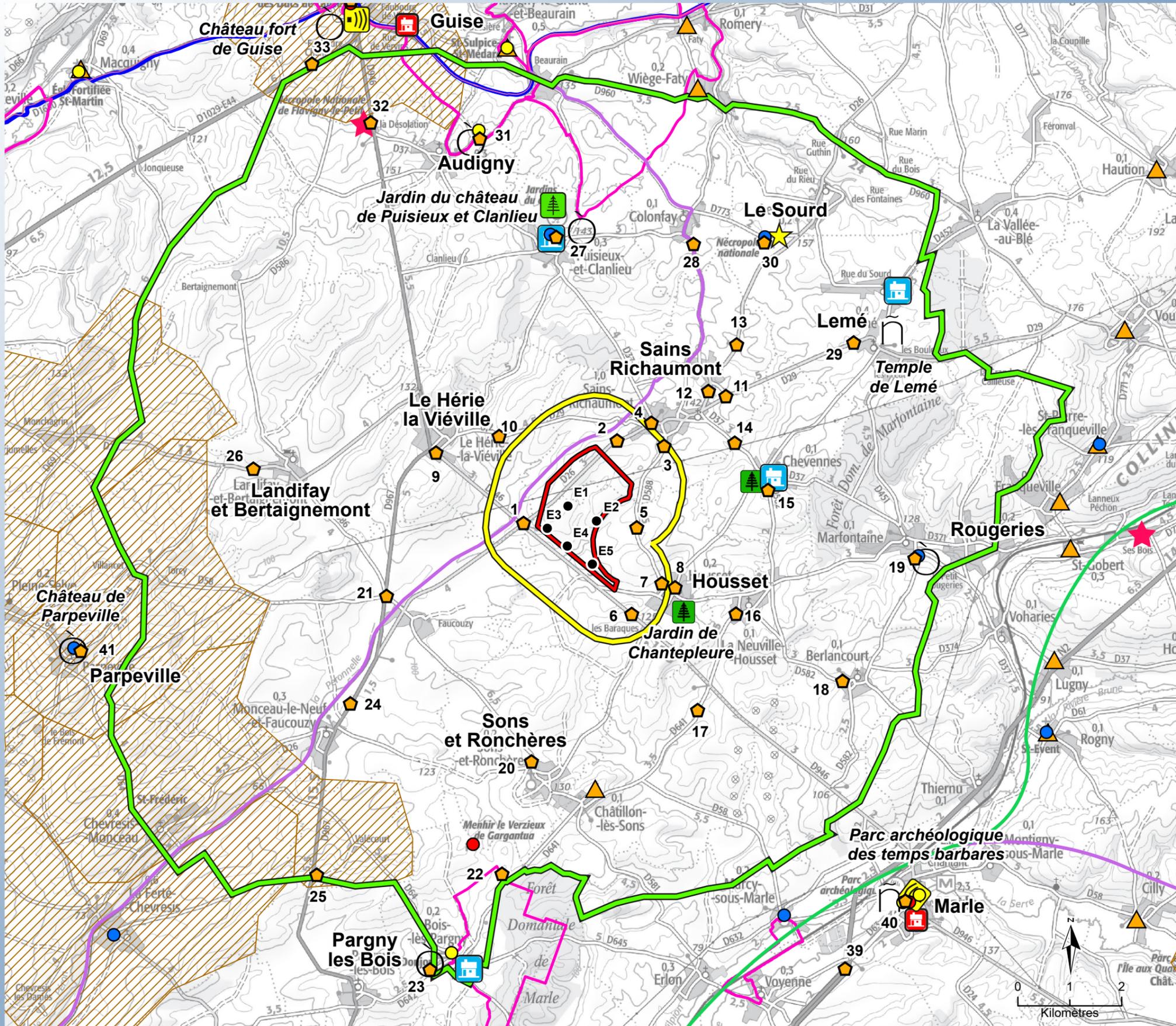
- Depuis le **château de l'Estang** (monument historique inscrit, fermé au public) présent sur le plateau au nord-est du bourg d'Audigny à **environ 7 km** au nord du projet, les vues vers le sud sont cadrées par les boisements entourant le bourg de Puisieux. Le **photomontage 31** réalisé depuis l'entrée du château illustre la lecture du projet en arrière-plan des bois en extension du parc des Ronchères, avec un **impact faible**.

Depuis ces deux châteaux, l'impact est moindre, la végétation les entourant s'ajoutant en avant-plan des vues en direction du projet.

Le **projet est éloigné des sites touristiques principaux**. Les lieux d'intérêt dans le périmètre rapproché sont le jardin du château de Puisieux-et-Clanlieu et les sites de mémoire (cimetière militaires du Sourd et de Flavigny-le-Petit).

Depuis la **nécropole nationale de Flavigny-le-Petit** en bordure de la route principale RD946 dans le nord du périmètre rapproché, le projet n'est pas visible sous l'effet de la distance d'environ 8 km et du relief, **l'impact est nul**.

TOURISME, PATRIMOINE ET LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES DANS LE PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ



- énergies et territoires développement**
- Eoliennes du projet
 - ⬠ Photomontage et son numéro
 - Zone d'implantation potentielle
- Aires d'étude**
- Immédiate
 - Rapprochée
- Patrimoine**
- Monuments historiques**
- Monuments classés
 - Monuments inscrits
 - Monuments partiellement Inscrit-Classés
- ▨ ZPPA (patrimoine archéologique)
- Sites touristiques majeurs**
- 🌳 Jardin remarquable
 - 🌳 Parcs et jardins
 - 🏰 Patrimoine bâti
 - 🏛️ Musées
 - 🏰 Châteaux
 - ⚔️ Eglise fortifiée de Thiérache
 - 🏞️ Panorama
 - 🏠 Hébergement (gîte, chambre d'hôtes)
 - ★ Site de mémoire
 - ★ UNESCO site de mémoire
- Randonnée**
- Sentiers locaux
 - Eurovélo 3
 - Véloroute régionale
 - Véloroute locale

Sources : ETD, Atlas des patrimoines, Scan100 ©IGN, 2024.

Carte 100. Tourisme, patrimoine et localisation des photomontages dans le périmètre rapproché

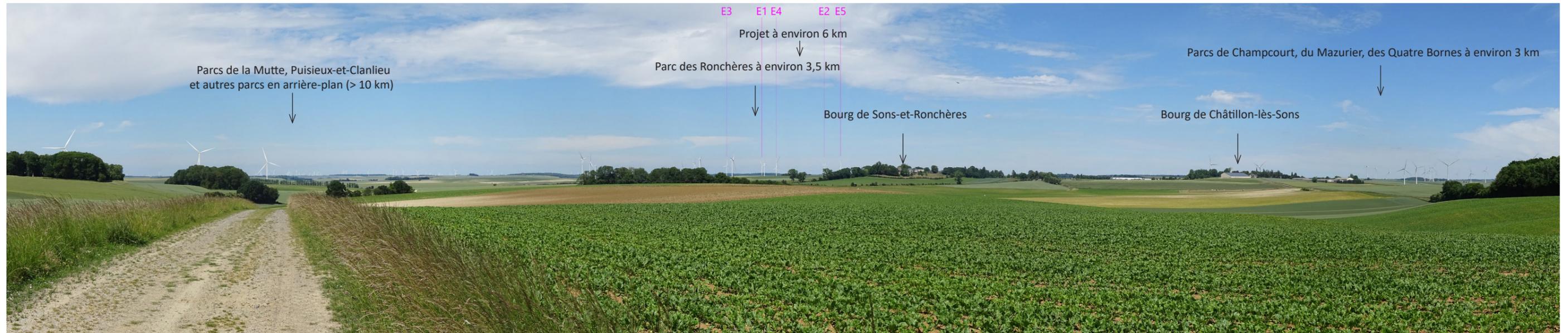
Photomontage n°19 depuis l'entrée du château de Marfontaine

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



Photomontage n°22 depuis le chemin de randonnée au sud du menhir de Gargantua

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



Photomontage n°27 depuis l'entrée du château de Puisieux

Vue panoramique avec les silhouettes du projet et des parcs éoliens visibles (parcs existants, accordés et en instruction) dans un angle de 120°



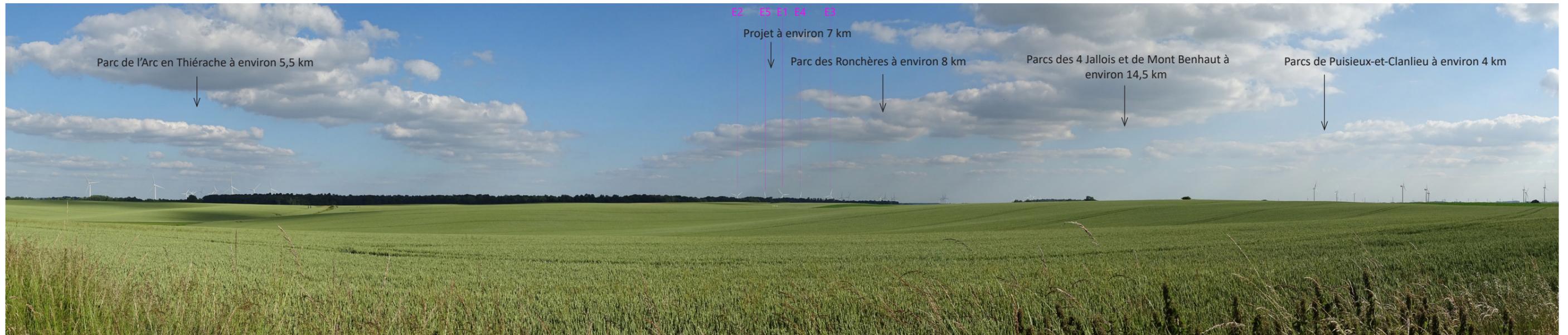
Photomontage n°30 depuis le cimetière militaire du Sourd

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



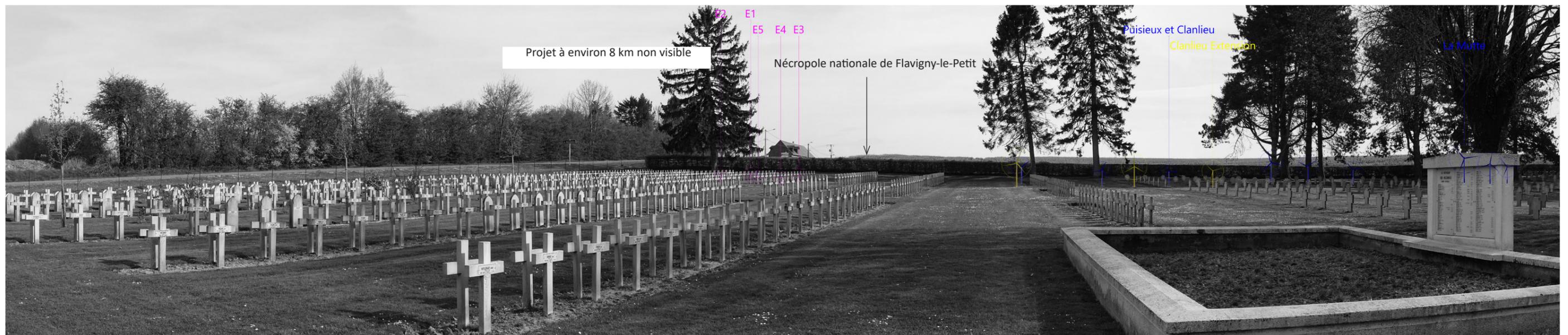
Photomontage n°31 depuis l'entrée du château de l'Estang

Vue panoramique du photomontage du projet (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles) dans un angle de 120°



Photomontage n°32 depuis RD946, nécropole de Flavigny-le-Petit

Vue panoramique avec les silhouettes du projet et des parcs éoliens visibles (parcs existants, accordés et en instruction) dans un angle de 120°



III.III. Analyse des vues et des impacts du projet depuis les sites patrimoniaux et touristiques

Synthèse

A l'échelle éloignée, l'impact est faible à négligeable depuis les itinéraires de découverte et les sites patrimoniaux et touristiques offrant des vues dégagées comprenant le projet.

Dans ce cas, le projet forme visuellement un seul parc avec celui des Ronchères et son emprise est atténuée par la distance et le contexte.

Les vues depuis les monuments historiques sont majoritairement fermées, par le bâti pour ceux dans les bourgs, ainsi que le relief et la végétation pour le patrimoine dans les vallées mais aussi sur les plateaux en s'éloignant. Pour ce patrimoine, l'impact est nul.

L'impact est très faible depuis le site majeur de la ville de Laon (panorama depuis les remparts à environ 26,5 km), **nul depuis Guise et son château, très faible à nul depuis Marle et Vervins.**

A l'échelle rapprochée, l'impact depuis les monuments historiques qui sont éloignés du projet de plus de 5 km est faible (château de l'Estang) à très faible (cimetière militaire Unesco du Sourd, château de Marfontaine) dans le cas de lecture du projet, **nul depuis les lieux aux vues cloisonnées (château de Puisieux-et-Clanlieu, menhir de Gargantua, château de Bois-les-Pargny).**

Aucun monument historique ou site n'est compris dans le périmètre immédiat.

A l'échelle immédiate du site, les éoliennes ne sont pas localisées dans les zones archéologiques inventoriées (site hors Zone de Présomption de Prescription Archéologique) et ne sont **pas en bordure de circuit de randonnée.**

III.IV. Mesures appliquées dans le volet paysager

Les questions environnementales font partie des données de conception des projets au même titre que les autres éléments techniques, financiers, etc. Cette conception doit tout d'abord s'attacher à éviter les impacts sur l'environnement, y compris au niveau des choix fondamentaux liés au projet (nature du projet, localisation, voire opportunité).

Cette phase est essentielle et préalable à toutes les autres actions consistant à minimiser les impacts environnementaux des projets, c'est-à-dire à réduire au maximum ces impacts et en dernier lieu, si besoin, à compenser les impacts résiduels après évitement et réduction. C'est en ce sens et compte-tenu de cet ordre que l'on parle de séquence « éviter, réduire, compenser ».

Cette démarche a pour objectif de prendre en compte l'environnement le plus en amont possible lors de la conception des projets. La séquence « éviter, réduire, compenser » concerne l'ensemble des thématiques de l'environnement, et en particulier les milieux naturels mais aussi la thématique paysagère (mesures d'évitement et de réduction).

Les mesures d'évitement et de réduction s'insèrent dans la démarche paysagère de création d'un parc éolien. Les mesures d'évitement concernent notamment le choix du site et de la variante d'implantation. Si l'impact ne peut être évité, des mesures de réduction sont alors mises en place dans l'objectif d'atténuer les impacts du projet (par exemple atténuer la perception du parc éolien depuis un lieu, diminuer le nombre d'éoliennes etc.). Elles ont pour objectif de prendre un maximum en compte les recommandations paysagères établies par l'état initial.

La notion de « compensation » s'applique principalement au volet naturaliste. Les mesures de compensation ont en effet pour objectif de compenser les impacts effectifs de la variante retenue qui n'auront pu être évités, supprimés ou réduits ni lors de la conception du projet, ni par les mesures réductrices (par exemple la destruction d'un habitat naturel sur le site étudié). Sur la thématique du paysage, la notion de compensation est plus difficile à appréhender. A l'échelle du territoire, l'implantation du parc éolien s'inscrit dans la dynamique du paysage, il n'y a pas de destruction du paysage au sens de la destruction d'habitats comme dans le volet naturaliste, mais évolution et modification par la création d'un nouveau point de repère visuel. L'impact du projet est fonction du projet même (nombre d'éoliennes, géométrie, gabarit) et du contexte paysager dans lequel il s'inscrit (cf. méthodologie d'analyse paysagère).

Type de mesure	Objectif	Application au projet
Les mesures d'évitement	Il s'agit des dispositions prises dès la conception du projet et qui visent à réduire, voire même à éviter certains impacts possibles du projet.	<p>Non-équipement de l'ensemble du site étudié et recul à l'habitat Diminution de l'angle occupé par le projet et de la densité du parc par rapport à l'emprise initiale du site étudié depuis les bourgs de Sains-Richaumont, de Housset, du Hérie-la-Viéville et le hameau de Harbe en particulier. Recul du projet du bourg de Sains-Richaumont notamment (environ 1,6 km), mais aussi du Housset (environ 1,4 km). Aucun bourg à moins de 1 km du projet. Hameau de Harbe habitat le plus proche à environ 0,8 km.</p> <p>Recherche d'une géométrie simple et lisible en cohérence avec le parc des Ronchères Projet structuré en lignes parallèles reprenant le principe d'implantation du parc éolien existant des Ronchères. Projet et parc des Ronchères formant visuellement un seul parc.</p> <p>Recherche d'une cohérence de gabarit avec le parc des Ronchères Projet avec des éoliennes de 180 m de hauteur totale comme le parc des Ronchères.</p> <p>Attention portée aux équipements à l'échelle du site. Utilisation de chemins agricoles existants et des routes RD26 et RD946 avec création de chemins s'y rattachant pour l'accès au projet. Implantation des postes de livraison en bordure des routes RD26 et RD946.</p>
Les mesures de réduction	Elles cherchent, dans la mesure du possible, à réduire ou à supprimer les impacts de la variante retenue.	<p>Mesure concernant les aménagements du site : postes de livraison en bardage bois avec portes et toit de couleur verte (coût intégré dans le projet).</p> <p>Mesure concernant le balisage : synchronisation du balisage lumineux au sein du parc et avec le parc éolien des Ronchères (coût intégré dans le projet).</p> <p>Mesures concernant les impacts sur le paysage du quotidien : mise en place d'une bourse aux arbres pour les riverains concernés par des vues sur le projet et volontaires pour la plantation de haies (coût : 10 000 euros). Ces plantations créeront un plan intermédiaire entre l'observateur et le projet éolien dans les vues proches depuis l'habitat, et plus globalement renforceront la trame arborée existante à proximité du projet et à l'échelle du paysage du plateau. Les haies atténueront la prégnance des éoliennes dans les vues proches. L'efficacité de la mesure sera atteinte après quelques années, une fois les arbres et arbustes poussés. Ces plantations se feront avec une palette végétale locale mélangeant arbres et arbustes.</p>
Les mesures de compensation	Ce sont les mesures prises pour compenser les impacts effectifs de la variante retenue qui n'auront pu être évités, supprimés ou réduits ni lors de la conception du projet, ni par les mesures réductrices.	Aucune ne concerne le volet paysager spécifiquement.

Tableau 28. Mesures paysagères



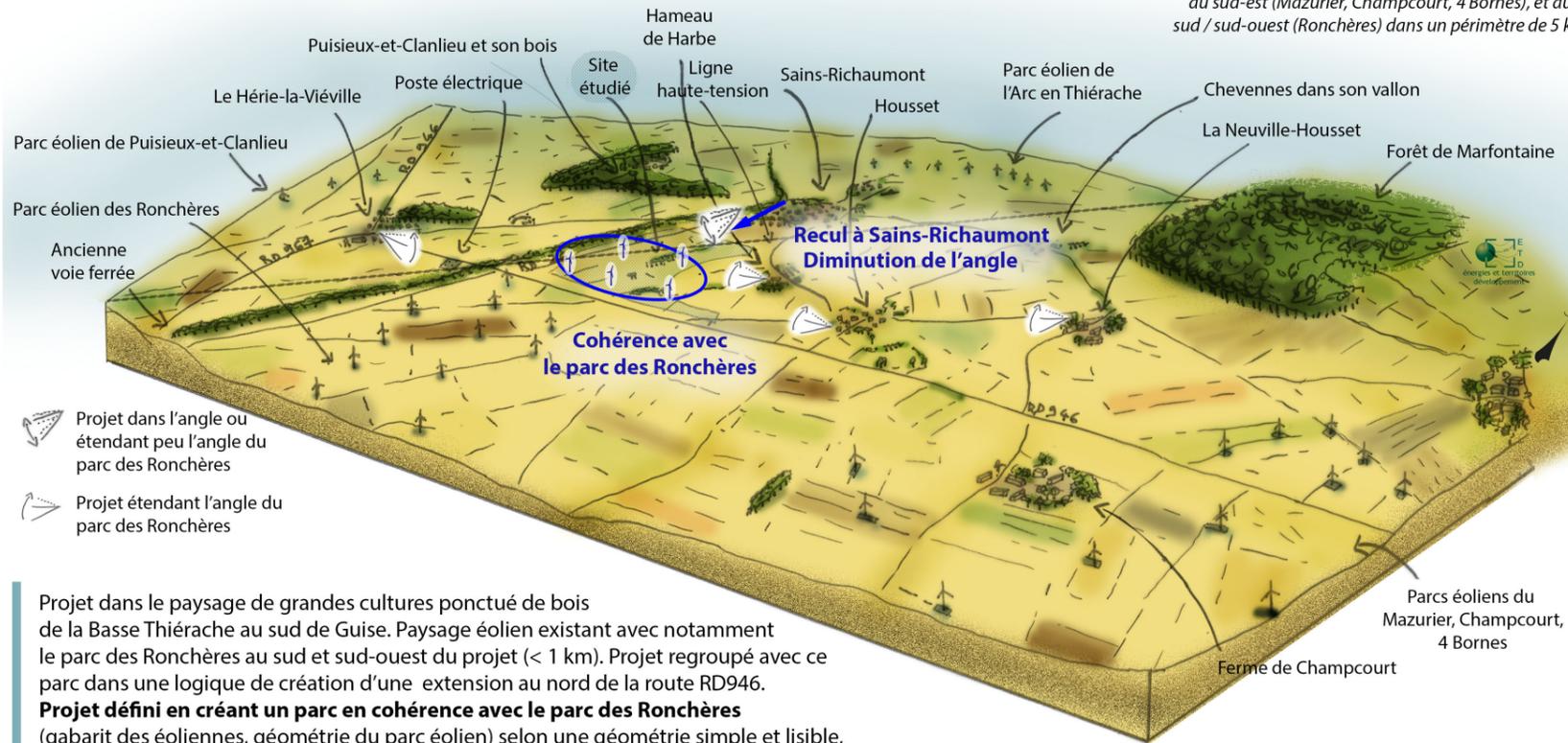
Synthèse du volet paysager

Un maillage géométrique de grandes cultures avec des petits bourgs entourés de haies et bosquets.

Un paysage agricole ponctué de bois dont certains plus importants.

Des routes principales au tracé rectiligne (RD946, RD967) reliant Guise, Marle et Laon.

Un paysage éolien avec des parcs au nord-ouest (Puisieux-et-Clanlieu...), au nord-est (l'Arc en Thiérache), au sud-est (Mazurier, Champcourt, 4 Bornes), et au sud / sud-ouest (Ronchères) dans un périmètre de 5 km.



Projet dans l'angle ou étendant peu l'angle du parc des Ronchères

Projet étendant l'angle du parc des Ronchères

Projet dans le paysage de grandes cultures ponctué de bois de la Basse Thiérache au sud de Guise. Paysage éolien existant avec notamment le parc des Ronchères au sud et sud-ouest du projet (< 1 km). Projet regroupé avec ce parc dans une logique de création d'une extension au nord de la route RD946.

Projet défini en créant un parc en cohérence avec le parc des Ronchères

(gabarit des éoliennes, géométrie du parc éolien) selon une géométrie simple et lisible,

en se reculant du nord-est du site plus sensible au regard des enjeux d'augmentation de l'angle

du parc des Ronchères (depuis le hameau de Harbe, les bourgs de Housset, La Neuville-Housset, Le Hérie-la-Viéville pour l'habitat le plus proche),

et des enjeux liés au rapprochement des éoliennes de l'habitat au nord-est et à l'est par rapport au parc des Ronchères (Sains-Richaumont, hameau de Harbe).

↑ Eoliennes du projet
Géométrie et gabarit cohérents avec le parc des Ronchères

○ Emprise du projet réduite par rapport au site étudié (pas d'éolienne dans le nord et le nord-est du site)

→ Recul du projet au bourg de Sains-Richaumont

Le projet de Blanc Mont a pris en compte les données et les recommandations de l'état initial paysager. Son implantation est notamment définie en se reculant du bourg de Sains-Richaumont et en limitant l'angle éolien ajouté depuis le hameau de Harbe. L'impact du projet est globalement faible à très faible, il est modéré à faible dans les vues proches ouvertes, localement modéré à fort dans les vues immédiates ouvertes sur le plateau depuis le hameau de Harbe mais avec un impact moindre depuis les habitations entourées d'arbres.

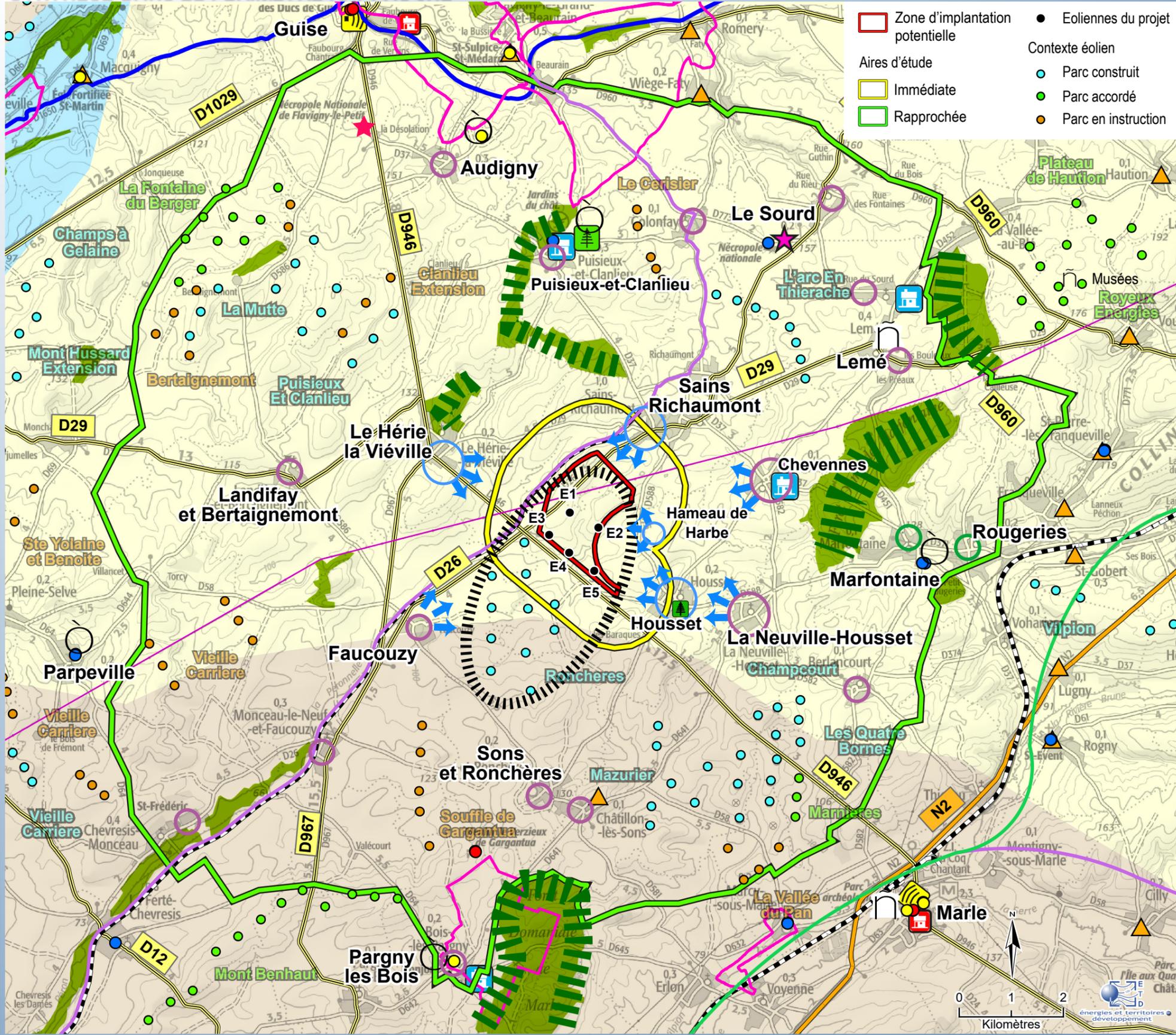
Le projet permet ainsi de créer une extension au parc éolien existant des Ronchères selon une géométrie régulière et avec le même gabarit d'éoliennes, tout en limitant les impacts paysagers. Dans le paysage éolien existant, le projet se regroupe avec le parc des Ronchères sans créer de nouveau parc et en limitant l'augmentation des angles occupés par l'éolien (ajout de 5 éoliennes du projet en complément des 10 existantes des Ronchères).

Fig. 25. Schéma du projet dans son contexte paysager

Thématique	Etat initial : enjeux du territoire	Etat initial : Sensibilités vis-à-vis du site étudié	Impact brut du projet avant mesures	Mesures d'évitement	Impact après mesures d'évitement	Mesures de réduction	Impact résiduel après mesures d'évitement et de réduction
Contexte paysager éloigné	Enjeu paysager faible des paysages de plateaux cultivés du cœur du périmètre d'étude Enjeu paysager fort des paysages de vallées Enjeu paysager fort dans la Thiérache bocagère Enjeux effets cumulés éoliens forts dans les paysages de plateaux ouverts et éoliens	Bâti, relief et végétation intervenant dans l'organisation des vues sur le site étudié en s'éloignant Vues lointaines du site étudié ponctuel dans les vues d'ensemble depuis les plateaux Sensibilité faible à très faible en s'éloignant depuis les plateaux Sensibilité faible à nulle dans les vallées dans le périmètre éloigné Site en extension du parc éolien existant des Ronchères	Impact faible à très faible en s'éloignant depuis les plateaux. Impact faible à nul dans les vallées dans le périmètre éloigné.	Non-équipement de l'ensemble du site étudié et recul à l'habitat Recherche d'une géométrie simple et lisible en cohérence avec le parc des Ronchères Recherche d'une cohérence de gabarit avec le parc des Ronchères Attention portée aux équipements à l'échelle du site.	Réduction des impacts après application des mesures. Projet regroupé avec le parc des Ronchères, en extension selon une géométrie cohérente, modifiant peu l'angle éolien. Impact faible à négligeable en s'éloignant depuis les plateaux. Effets cumulés très faibles à négligeables dans le périmètre éloigné. Impact très faible à nul depuis les vallées, nul dans la vallée de l'Oise.	Synchronisation du balisage lumineux au sein du parc.	Même niveau d'impact en considérant les mesures d'évitement, sauf pour l'impact du balisage lumineux nocturne avec impact réduit par la synchronisation.
Contexte paysager rapproché	Enjeu paysager faible des paysages de plateaux cultivés du cœur du périmètre d'étude Enjeu de densification en éoliennes	Bâti, relief et végétation intervenant dans l'organisation des vues sur le site étudié Site en extension du parc éolien existant des Ronchères Site étudié dans les zones favorables au développement éolien de l'ancien Schéma Régional Eolien de Picardie Sensibilité modérée à faible en s'éloignant dans le périmètre rapproché, sensibilité modérée à forte à proximité du site	Impact modéré à faible, localement modéré à fort à proximité dans le paysage de plateau dans le périmètre rapproché.		Réduction des impacts après application des mesures. Prise en compte des recommandations. Projet regroupé avec le parc des Ronchères, en extension selon une géométrie cohérente, modifiant peu l'angle éolien. Impact globalement faible à très faible dans le périmètre rapproché, localement fort à modéré à proximité immédiate dans l'axe visuel est / sud-est et nord-ouest.	Synchronisation du balisage lumineux au sein du parc. Aménagements à l'échelle du site: postes de livraison en bardage bois (coût intégré dans le projet). Paysage du quotidien : bourse aux arbres pour les riverains concernés par des vues sur le proje (plantation de haies).	Même niveau d'impact en considérant les mesures d'évitement, sauf : - pour l'impact du balisage lumineux nocturne avec impact réduit par la synchronisation. - pour les impacts à l'échelle du site avec des postes de livraison en bardage bois. - dans les vues proches depuis certaines maisons avec la plantation de haies créant des plans intermédiaires entre l'observateur et le projet. Atténuation de l'impact avec un impact résiduel modéré à très faible, voir nul si la haie plantée constitue à terme un écran visuel végétal.
Contexte patrimonial et touristique éloigné	Plusieurs monuments historiques Eglises fortifiées de Thiérache à l'est Plusieurs cimetières militaires Aucun site UNESCO Sites inscrits et classés Jardin remarquable de Bosmont-sur-Serre Laon et Guise comme villes d'Art et d'Histoire Plusieurs Site Patrimoniaux Remarquables (SPR) Aire de vigilance patrimoniale de Laon : enjeu très fort Tourisme vert	Distance, bâti entourant les monuments, relief et boisements induisant une sensibilité faible. Sensibilité nulle à très faible pour le patrimoine à Laon, vue très lointaine du site Site en extension du parc éolien existant des Ronchères	Impact faible à très faible en s'éloignant. Impact très faible depuis le panorama de Laon. Impact nul depuis les sites patrimoniaux et touristiques visuellement isolés (bourgs, vallées, etc).		Réduction des impacts après application des mesures. Projet regroupé avec le parc des Ronchères, en extension selon une géométrie cohérente, modifiant peu l'angle éolien. Impact faible à négligeable depuis les itinéraires de découverte et les sites patrimoniaux et touristiques offrant des vues dégagées comprenant le projet. Impact très faible depuis le panorama de Laon, nul depuis Guise.	Synchronisation du balisage lumineux au sein du parc.	Même niveau d'impact en considérant les mesures d'évitement, sauf : - pour l'impact du balisage lumineux nocturne avec impact réduit par la synchronisation.
Contexte patrimonial et touristique rapproché	Cimetière franco-allemand Le Sourd site UNESCO 6 monuments historiques (distants du site de 4 et 8 km environ) Jardin remarquable de Puisieux-et-Clanlieu Tourisme vert	Sensibilité nulle à faible, ponctuellement modérée (cas pour le château de l'Estang). Distance, bâti entourant les monuments, relief et boisements limitant les vues. Site groupé avec le parc des Ronchères en arrière-plan du parc de l'Arc en Thiérache depuis le cimetière militaire du Sourd.	Impact faible à nul, localement modéré (château de l'Estang). Impact nul depuis les sites patrimoniaux et touristiques visuellement isolés.		Réduction des impacts après application des mesures. Projet regroupé avec le parc des Ronchères, en extension selon une géométrie cohérente, modifiant peu l'angle éolien. Impact faible (château de l'Estang) à très faible (cimetière du Sourd, château de Marfontaine), nul sinon depuis le patrimoine. Projet hors zones archéologiques (ZPPA).	Synchronisation du balisage lumineux au sein du parc.	Même niveau d'impact en considérant les mesures d'évitement, sauf : - pour l'impact du balisage lumineux nocturne avec impact réduit par la synchronisation.

Tableau 29. Synthèse du volet paysager

SYNTHESE DANS LE PERIMETRE RAPPROCHE



- Zone d'implantation potentielle
- Aires d'étude
 - Immédiate
 - Rapprochée
- Eoliennes du projet
- Contexte éolien
 - Parc construit
 - Parc accordé
 - Parc en instruction

- ### Contexte paysager
- Boisements principaux
 - Front boisé
 - Voies de circulation principales
 - Nationale
 - Départementale
 - Voie ferrée
- ### Sites touristiques majeurs
- Jardin remarquable
 - Parcs et jardins
 - Site de mémoire
 - UNESCO site de mémoire
 - Patrimoine bâti
 - Musées
 - Châteaux
 - Eglise fortifiée de Thiérache
 - Panorama
 - Hébergement (gîte, chambre d'hôtes)
- ### Unités paysagères (atlas des paysages de l'Aisne)
- La Basse Thiérache
 - La plaine de grandes cultures
 - La vallée de l'Oise moyenne
- ### Randonnée
- Sentiers locaux
 - Eurovélo 3
 - Véloroute régionale
 - Véloroute locale
- ### Patrimoine
- Jardin remarquable
 - UNESCO sites de mémoire
 - Monuments historiques
 - Monuments classés
 - Monuments inscrits
 - Monuments partiellement Inscrit-Classés

Impact du projet faible à très faible en s'éloignant dans le périmètre rapproché, **localement modéré à fort** à proximité immédiate dans l'axe visuel est / sud-est et nord-ouest

↑↑↑ Axes de perception du projet depuis les bourgs proches, emprise du projet réduite par rapport au site étudié dans l'état initial. Projet reculé de Sains-Richaumont, du Hérie-la-Viéville, de Housset et la Neuville-Housset, de Chevennes.

○ Impact modéré à faible dans les vues ouvertes, très faible à nul dans les vues filtrées (< 3 km). Impact modéré à fort dans les vues ouvertes depuis le hameau de Harbe seul habitat < 1 km du projet, avec un impact moindre depuis les maisons entourées d'arbres.

○ Impact faible à très faible dans les vues ouvertes, très faible à nul dans les vues filtrées.

○ Impact très faible à nul depuis les bourgs éloignés et bâtis en vallon (Marfontaine, Rougeries).

☼ Projet défini en extension du parc des Ronchères, avec une géométrie cohérente et un gabarit d'éoliennes similaire.

Patrimoine éloigné du projet (> 5 km) avec impact faible (château de l'Estang) **à très faible** (cimetière militaire Unesco du Sourd, château de Marfontaine), **nul depuis les lieux aux vues cloisonnées** (château de Puisieux-et-Clanlieu, menhir de Gargantua, château de Bois-les-Pargny).

Sources : ETD, DREAL, Atlas des Paysages de l'Aisne, Scan100 ©IGN, 2024.

Carte 101. Synthèse dans le périmètre rapproché

- SRADDET, 2020, région Hauts-de-France,
- Schéma Régional Eolien, 2012, région Picardie,
- Schéma éolien de l'Aisne, 2007, DDT de l'Aisne,
- Schéma paysager éolien de l'Aisne, 2009, DDT de l'Aisne,
- Inventaire des paysages de l'Aisne, 2004, CAUE de l'Aisne,
- Méthode d'analyse de la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens en région Hauts-de-France, 2022, DREAL Hauts-de-France,
- Atlas des patrimoines (<http://atlas.patrimoines.culture.fr>), Ministère de la Culture,
- Base de données Mérimée (Monuments historiques), Ministère de la Culture,
- Données de la DREAL sur le patrimoine et le paysage,
- Données DDT et DREAL sur les parcs éoliens,
- Documents d'urbanisme sur le territoire : PLU de Sains-Richaumont,
- Données touristiques : Comité départemental du Tourisme, offices de tourisme locaux,
- Portail cartographique sur l'éolien, 2023, DREAL Hauts-de-France et Ministère de la transition écologique,
- Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer.